

**Résultats épreuve d'admission examen TAXI / VTC
18 et 19 décembre 2023 - département de l'Allier**

N°dossier	Métier	Résultat
0000333733TE1	TAXI	NON ADMIS
0000345728TF1	TAXI	ADMIS
355894	TAXI	ADMIS
357534	VTC	ADMIS
0000360057TE1	TAXI	ADMIS
372030	VTC	ADMIS
373271	TAXI	AJOURNE
379743	TAXI	ADMIS
383012	TAXI	ADMIS
383391	TAXI	ADMIS
384250	TAXI	ADMIS
0000299854TE1PE2	TAXI	ADMIS
0000321030PE1	VTC	NON ADMIS

Moulins, le 21 décembre 2023

Dominique DIAT
Présidente de la CMA Allier



Pour rappel : la Préfecture est en charge d'instruire a posteriori la demande de carte professionnelle nécessaire pour l'exercice de l'activité.

Nombre d'inscrits	13
dont nombre de Taxi	10
dont nombre de VTC	3
Nombre de participants	13
dont nombre de Taxi	10
dont nombre de VTC	3
Nombre d'ajournement faute de place	0
Note moyenne obtenue à l'épreuve (hors ajournés pour motifs précisés dans le Règlement d'examen – article IV.8)	14,3/20
Taux de réussite moyen	76,9 %
Nombre de VTC admis	2
Nombre de taxis admis	8

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ALLIER

7 rue Emile Guillaumin - CS 41703 - 03017 MOULINS Cedex - 04 70 46 20 20

www.cma-allier.fr - contact@cma-allier.fr

 chambre.metiers.artisanat.allier

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.